

COMMUNE DE VERON

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUILLET 2024
SEANCE ORDINAIRE
PROCES VERBAL

Légalement convoqué le 27 juin deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de VERON s'est réuni dans la mairie, salle du conseil, en séance ordinaire le mardi 2 juillet 2024 à 20 h 00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre GOUYON.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie BAZUS (1^{ère} Adjointe), Mme Lydie ROBILLARD (3^{ème} Adjointe), M. Philippe SYTNIK (4^{ème} Adjoint), Mme Linda BERNE, M. Carlos DE QUEIROS, Mme Sylviane DUMAS, Mme Françoise DAUMAS, M. Manuel CALDAS, Mme Anita COLAS PASQUERAULT, M. Jonathan GOBERT, M. Jean-Luc PRIEUR, M. Miguel MARQUEZ (arrivé au point n°5), Mme Katia LAMBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Jean PACHECO (pouvoir à M. Philippe SYTNIK), M. Jean-Claude FOULON (pouvoir à Mme Sylvie BAZUS), Mme Marie-Noëlle DANTIN (pouvoir à Mme Lydie ROBILLARD), M. Miguel MARQUEZ.

ETAIT ABSENTE : Mme Néziha LOTH.

SECRETAIRE DE SEANCE DESIGNEE : Mme Lydie ROBILLARD.

Le procès-verbal de la réunion du 4 juin 2024 a été affiché aux lieux et places réservés à cet effet et tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du document. Le procès-verbal est adopté des membres présents.

.....
M. le Maire souhaite rajouter un point supplémentaire : don.

1 – TRANSPORTS SCOLAIRES 2024-2025 – M. le Maire informe les élus que la convention relative aux transports scolaires arrive à échéance. Plusieurs devis ont été adressés à la commune. L'entreprise Les Cars Moreaux, le mieux disant, propose le transport pour le midi tous les jours sauf le mercredi à 84 € TTC, pour la piscine à 105 € TTC et les transports ponctuels sur Sens à 126 € TTC pour l'année scolaire 2024-2025. Suite à la commission des finances, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte les prix proposés pour chaque prestation et autorise M. le Maire à signer la convention.

2 – RESTAURATION SCOLAIRE 2024-2025 – M. le Maire informe les élus que la convention concernant la fourniture de repas scolaires est arrivée à échéance. Plusieurs fournisseurs ont été contactés. Suite à la commission des finances, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte les prix proposés (maternelle : 3.11 € TTC, primaire : 3.17 € TTC et adulte : 3.22 € TTC) et charge M. le Maire de signer la Convention avec la société API RESTAURATION.

3 – TARIFS CANTINE GARDERIE CENTRE DE LOISIRS 2024-2025 – la commission des finances a proposé de ne pas augmenter les tarifs Centre de Loisirs et garderie. Seul le repas génère une légère augmentation (repas facturé au prix coûtant). Il a été rajouté un nouveau tarif pour les enfants bénéficiant du soutien scolaire. Le tarif sera égal au mercredi après-midi avec le repas si besoin. Ce nouveau tarif entre en vigueur au 1^{er} septembre 2024. Elle propose donc les tarifs suivants :

QUOTIENT	DE 0 à 650	DE 651 à 900	DE 901 à 1 600	>à 1 600
Demi-heure garderie	0.40 €	0.42 €	0.44 €	0.46 €
Demi-journée mercredi ou vacances avec soutien	3.75 €	4.10 €	4.50 €	5 €
Journée Centre Loisirs avec PAI	8.28 €	9.21 €	10.34 €	11.52 €
Journée Maternelle Centre Loisirs	9.89 €	10.74 €	11.79 €	12.89 €

Journée Primaire Centre Loisirs	9.95 €	10.80 €	11.85 €	12.95 €
Nuit trappeur primaire	6.95 €	7.29 €	7.69 €	8.19 €
Nuit trappeur primaire extérieur	7.69 €	8.14 €	8.69 €	9.19 €
Demi-journée mercredi extérieurs	4.50 €	4.95 €	5.50 €	6 €
Extérieurs Journée avec PAI	12.38 €	13.76 €	15.44 €	16.92 €
Extérieurs Maternelle Journée	13.99 €	15.29 €	16.89 €	18.29 €
Extérieurs Primaire Journée	14.05 €	15.35 €	16.95 €	18.35 €

Le repas surtaxé maternelle est à 6.42 € TTC et le primaire à 6.54 € TTC. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, fixe les différents tarifs ainsi proposés et accepte de modifier les règlements en conséquence.

4 – DECISION MODIFICATIVE – M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget commune suite au contrôle de la cellule budgétaire de la préfecture. Le report en 024 n'est pas considéré comme une ressource propre.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante pour le budget commune :

En fonctionnement :

EN DEPENSES :

Au chapitre 65 : - 19 000 €

Au chapitre 023 : + 19 000 €

En investissement :

EN RECETTES :

Au chapitre 021 : + 19 000 €

Au chapitre 21 : + 19 000 €

5 – BIBLIOTHEQUE – M. le Maire informe les élus qu'il souhaite instaurer la gratuité à la bibliothèque et donc supprimer la régie de la bibliothèque. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la gratuité du service à la bibliothèque, la suppression de la régie et modifie en conséquence le règlement intérieur.

6 – CENTRE DE SANTE – M. le Maire informe les élus que la convention concernant la location du photocopieur est arrivée à échéance. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la location du photocopieur de 110 € mensuel et charge M. le Maire de signer la Convention avec la société KOESIO.

Arrivée de M. MARQUEZ, M. le Maire informe des loyers proposés à chaque praticien de l'extension du centre de santé, le loyer est calculé par rapport à la surface louée :

* orthophoniste : 270 € + 70 € charges

* infirmières : 270 € + 70 € charges

* kinésithérapeutes : 300 € + 70 € charges

* chiropraticienne : 270 € + 70 €

Les loyers des autres praticiens :

- réflexologue : 300 € charges comprises jusqu'au 31 décembre 2024,

- ostéopathe : 300 € charges comprises jusqu'au 31 décembre 2024 puis 350 € + 100 € de charges à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le logement loué à l'aide à domicile, 10 promenade de l'Ouest, le loyer sera de 400 € charges incluses à compter du 1^{er} juillet 2024.

Les charges seront régularisées en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote (ABSTENTION : 1 M. PRIEUR ; POUR : 16 les autres membres), accepte les différents loyers proposés.

7 – BAFA – M. le Maire informe les élus qu'une jeune administrée demande une participation financière pour sa formation BAFA. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte de verser 50 € pour la formation BAFA.

8 – DECI – M. le Maire informe les élus qu'une nouvelle convention pour le service commun dédié à la défense extérieure contre l'incendie porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais est arrivée. La participation communale est de 3.90 % de la somme globale pour les 37 Points d'Eau Incendie concernés. Le Conseil Municipal, après délibération et vote (ABSTENTION : 3 MM. CALDAS, GOBERT et Mme LAMBERT ; POUR : 14 les autres membres), accepte les termes de la nouvelle convention.

9 – PERSONNEL – M. le Maire informe les élus qu'il souhaite la modification d'un poste d'adjoint technique territorial de 29h à 30h. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la modification proposée du poste.

10 – TRAVAUX DEMANDE DE SUBVENTIONS – M. le Maire informe les élus que pour les travaux du parking de l'école maternelle (12 739.61 € HT) et ceux des voiries diverses relatifs aux couches de roulement (33 229.90 € HT), des demandes de subventions peuvent être sollicitées. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte de demander des subventions auprès du département dans le cadre du Pacte de Territoire et au titre des fonds de concours.

11 – ELUS – M. le Maire informe les élus que la démission de Jean-Pierre PASQUIER est effective depuis le 21 juin 2024 et acceptée par le Sous-Préfet.

M. le Maire propose de passer de 5 à 4 adjoints. Le Conseil Municipal, après délibération et vote (CONTRE : 1 M. CALDAS, POUR : 16 les autres membres), accepte le nombre de 4 adjoints.

De ce fait, il y a une remontée dans la liste des adjoints.

M. Olivier DECHAMBRE est installé au conseil municipal. (Les 3 autres membres de la liste ayant refusé d'intégrer le conseil municipal.)

M. le Maire informe qu'il souhaite nommer 2 conseillers délégués : 1 à la santé (Françoise DAUMAS) et 1 à l'urbanisme/travaux (Sylviane DUMAS).

M. le Maire informe que les adjoints et lui-même diminuent leurs indemnités de 100 € soit un total de 500 € qui sera alloué par moitié à chacune des déléguées.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la nouvelle répartition des indemnités.

12 – DON – M. le Maire informe les élus que suite aux élections législatives, la paroisse a prêté leur salle. Il souhaite lui verser un don de 200 €. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le versement d'un don à la paroisse de 200 €.

13- INFORMATIONS

Dates à retenir :

- ⬇ Du 21 juin au 27 juillet 2024 : exposition communale « Véron Autrefois » à la médiathèque
- ⬇ 6 juillet 2024 : café compost sur la place de 9 à 12h
- ⬇ 7 juillet 2024 : repair café dans la cour de l'école primaire de 14 à 17h30
- ⬇ 12 juillet 2024 : repas républicain tiré du sac au stade de Véron à 19h, retraite aux flambeaux à 21h suivie du feu d'artifice. Une buvette sera assurée.
- ⬇ 13 juillet 2024 : olympiades organisées par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais à Sens
- ⬇ 14 juillet 2024 : allumage de la flamme olympique à Sens.

CONCERNANT LA FERMETURE DE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE : un sénateur a appelé le cabinet du ministre de l'éducation pour lui rappeler la promesse faite de conserver la classe.

INAUGURATIONS : les inaugurations de la boulangerie et de l'extension du centre de santé sont reportées en septembre.

8 –AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

M. Philippe SYTNIK : demande quand les ralentisseurs seront mis dans les hameaux ? quand seront coupés les abords des routes ? **la commune attend les devis pour les abords de routes.**

Mme BAZUS attend le nom des propriétaires des bois afin d'envoyer les lettres recommandées à ces derniers pour nettoyer les parties qui dépassent sur le domaine public.

Mmes Sylviane DUMAS et Françoise DAUMAS : remercient pour la confiance accordée dans leurs nouvelles missions.

M. Jean-Luc PRIEUR : demande que la cérémonie célébrée le 18 août soit reportée en septembre.

Mme Katia LAMBERT : signale qu'un administré se plaint que les haies et les arbres en bord de route ne soient pas taillés ainsi qu'aux abords de la piste cyclable au rond-point Véron-Etigny. Suite aux dernières pluies, elle rappelle que le bateau du trottoir de son voisin n'est pas à la bonne hauteur.

M. Miguel MARQUEZ : demande quand seront installés les panneaux « attention virage dangereux ». (La commission sécurité a eu lieu et ils ne sont toujours pas posés.)

M. Jonathan GOBERT : informe que le lierre entre dans la toiture du Moulin et l'endommage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

La Secrétaire de Séance

Mme Lydie ROBILLARD

